



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-neuvième session

Rome, 6-10 novembre 2017

**Financement des obligations au titre de l'assurance maladie
après cessation de service**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Fernando Serván
Fonctionnaire désigné
Bureau de la gestion des ressources humaines
Tél.: +3906 5705 2299

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mu320

RÉSUMÉ

- À sa cent soixante-quatrième session, en décembre 2016, le Comité financier a encouragé le Secrétariat à poursuivre l'examen des options qui permettraient de remédier au déficit de financement, à la lumière des réflexions menées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant qu'il était important que les organismes du système des Nations Unies adoptent une approche commune.
- Le présent document, soumis au Comité pour examen, donne des informations détaillées sur les discussions au sein du système des Nations Unies et apporte des éclaircissements sur les mesures de maîtrise des dépenses prises par la FAO.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Ce document a été établi pour fournir des informations actualisées sur les débats qui ont eu lieu au niveau du Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service et sur les mesures de maîtrise des dépenses prises par la FAO. Il est présenté pour information et en vue de recueillir toute indication que le Comité souhaitera donner.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note du bilan actualisé des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies après examen du rapport du Groupe de travail du Réseau Finances et budget sur l'assurance maladie après la cessation de service;**
- **a encouragé le Secrétariat à poursuivre l'examen de ces options à la lumière des réflexions menées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant qu'il était important que les organismes du système des Nations Unies adoptent une approche commune;**
- **a demandé instamment au Secrétariat de ne pas relâcher l'effort qui est fait pour limiter le coût de l'actuel régime d'assurance maladie.**

A. Introduction

1. À l'automne 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport du Secrétaire général (A/68/353) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/68/550) sur la gestion des obligations contractées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMACS). Suite à l'examen de ces deux rapports, l'Assemblée générale a adopté la résolution A/RES/68/244.

B. Traitement de la question du déficit de financement de l'assurance maladie après la cessation de service par le groupe de travail sur l'AMACS

2. La vingt-neuvième session du Réseau Finances et budget s'est tenue les 27 et 28 juin 2017 à New York. Les participants ont examiné la gestion et le financement de l'obligation contractée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, d'après le bilan actualisé préparé par le Groupe de travail sur l'AMACS sur le sujet.

3. L'examen de cette question par le Réseau Finances et budget fait l'objet de la partie VII du rapport CEB/2017/HLCM/FB/8, fourni en annexe au présent document.

4. Le Réseau Finances et budget s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail sur l'AMACS, ainsi que des résultats obtenus par ce groupe jusqu'ici, reconnaissant l'extrême complication de cette tâche qui, de surcroît, fait intervenir des groupes de parties prenantes divers – spécialistes des ressources humaines, responsables financiers, syndicats et États Membres. Le Réseau a encouragé le Groupe de travail à l'informer régulièrement, en particulier de toute nouvelle recommandation à laquelle il pourrait parvenir concernant notamment les domaines de négociation avec les tiers administrateurs et le recours aux régimes d'assurance maladie nationaux. Le Réseau Finances et budget a également demandé au Groupe de travail de réunir davantage de données sur la transférabilité des obligations au titre de l'AMACS, afin qu'il puisse déterminer s'il doit entreprendre des travaux complémentaires dans ce domaine, en coordination avec le Réseau Ressources humaines.

C. Mesures de maîtrise des dépenses prises par la FAO

5. L'Organisation a accéléré les négociations avec le prestataire de services d'assurance maladie et s'emploie à introduire des mesures de maîtrise des dépenses dans les régimes d'assurance maladie.

6. Pour réduire des dépenses médicales potentiellement élevées, les organismes ayant leur siège à Rome vont organiser des campagnes de dépistage du mélanome et du cancer du sein et de prévention des problèmes dentaires afin d'agir plus en amont et d'améliorer les traitements.

7. La FAO continuera d'étudier d'autres mesures de maîtrise des dépenses, comme l'amélioration de la gestion par cas et la poursuite des négociations avec les prestataires de soins de santé et les pharmaciens.

Vingt-neuvième réunion du Réseau Finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
27-28 juin 2017, Nations Unies, New York

CONCLUSIONS DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU RÉSEAU FINANCES ET BUDGET

(extrait du document CEB/2017/HLCM/FB/8)

VII. Gestion et financement de l'obligation contractée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMACS) – Bilan actualisé préparé par le Groupe de travail sur l'AMACS

Présentateur: M. Pedro Guazo, Directeur de la Division de la comptabilité / Contrôleur adjoint par intérim, Nations Unies

Documentation:

- Gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, Rapport du Secrétaire général (A/71/698)
- *Minutes of the ASHI Working Group face to face meeting* (Procès-verbal de la réunion physique du Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service), février 2017, Genève
- *Proposal for establishing an Insurance Group – Draft Terms of Reference* (Proposition de création d'un Groupe de l'assurance – Projet de mandat)

Historique:

74. Durant la période menant à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2018, le Groupe de travail sur l'AMACS prévoit de poursuivre ses travaux, en les axant sur les négociations collectives avec les tiers administrateurs; sur l'analyse des opportunités, des coûts et des avantages d'une intégration de la couverture offerte par certains régimes nationaux d'assurance maladie dans la conception des régimes d'assurance maladie des organismes du système des Nations Unies; sur le réexamen de la conception des régimes d'assurance maladie et de l'admissibilité à ces régimes; et sur l'obtention d'une échelle critique. Le Groupe de travail sur l'AMACS considère que, d'ici à la remise de son rapport final à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, en 2018, il aura terminé son travail et imprimé une dynamique aux différentes initiatives qui s'emploient à maîtriser les dépenses liées à l'assurance maladie ainsi que les obligations au titre de l'AMACS.

75. Le Groupe de travail sur l'AMACS a proposé la création d'un Groupe de l'assurance dont la mise en place coïnciderait avec l'achèvement de la mission du Groupe de travail sur l'AMACS et la remise à l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, du rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'assurance maladie après la cessation de service. Il est proposé que le Groupe de l'assurance soit un organe permanent, créé, d'une part, pour veiller à ce que les initiatives du Groupe de travail sur l'AMACS se perpétuent et que les organismes du système des Nations Unies disposent d'un instrument de dialogue leur permettant d'étendre leur coopération à d'autres branches de l'assurance dans lesquelles il serait possible de renforcer l'efficacité et l'efficacités, et, d'autre part, pour aborder les questions d'assurance à l'échelle mondiale et de manière suivie.

Discussions:

76. Le Président du Groupe de travail a présenté un bilan des discussions les plus récentes avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale concernant l'AMACS, soulignant les principales conclusions de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale – à savoir, entre autres, la confirmation du maintien du financement par répartition, sans engagement quant au financement de l'obligation au titre de l'AMACS; la remise en cause par les États Membres de la répartition entre le personnel et les organismes du coût des primes d'assurance maladie après la cessation de service et de la base légale des modalités et conditions de l'AMACS, l'idée étant, pour les États Membres, de réduire leurs obligations; l'accueil favorable réservé par l'Assemblée générale au travail accompli avec l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies en matière de normalisation et d'harmonisation des hypothèses d'évaluation des obligations contractées au titre de l'AMACS; et les discussions sur la coopération interinstitutions, et notamment sur le rôle de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

77. Le Président du Groupe de travail a également fourni des informations actualisées sur l'état d'avancement des travaux du Groupe ainsi que sur les activités prévues et le calendrier retenu jusqu'à la remise du rapport final à l'Assemblée générale, à l'automne 2018, tous ces éléments ayant été examinés et décidés lors d'une réunion en personne du Groupe de travail à Genève en février 2018. Le Président a fait le point sur les enquêtes relatives aux régimes nationaux d'assurance maladie, précisant que, jusque-là, 10 pays avaient répondu et qu'il était prévu que les travaux dans ce domaine s'achèvent en novembre 2017. Des informations actualisées ont aussi été fournies sur les progrès accomplis dans les négociations collectives avec les tiers administrateurs Allianz et Cigna, progrès qui ont mis les organismes en meilleure position face aux prestataires, ce qui a conduit à des économies, sachant que la fin des travaux dans ce domaine est programmée pour août 2017. Sur la question de la conception des régimes et de l'admissibilité à ceux-ci, le Président a souligné que les discussions au sein du Groupe de travail avaient commencé en juin 2017, en coordination avec le Réseau Ressources humaines, pour tenter de devancer d'éventuelles demandes des États Membre sur le sujet en élaborant en amont des propositions acceptables.

78. Concernant la transférabilité, et notamment le transfert des droits et la solvabilité, il faut noter que la coordination avec le Réseau Ressources humaines a besoin d'être renforcée et que, dans le dispositif implicite actuel, c'est l'organisme destinataire qui assume l'obligation, ce qui peut constituer un obstacle au transfert de personnel à l'intérieur du système des Nations Unies. Au cours de l'examen par le Réseau Finances et budget, les participants sont convenus qu'il pourrait être avantageux d'adopter une position plus formelle sur le transfert des obligations, afin d'aboutir à une norme applicable à l'ensemble des organismes des Nations Unies qui remplacerait les négociations bilatérales, et qu'il serait utile d'étudier le volume des transferts interorganisations et les obligations au titre de l'AMACS correspondantes pour déterminer si les sommes en jeu justifient d'autres travaux sur ce point.

79. Le Président du Groupe de travail a également rappelé quelques-uns des défis critiques qui restent à relever concernant l'AMACS, parmi lesquels le financement des obligations, les incohérences que l'on constate au sein du système des Nations Unies dans les modalités et conditions d'assurance, et la prévention de la fraude à l'assurance. Au chapitre de la coopération et de la coordination

interinstitutions après la remise des conclusions du Groupe de travail sur l'AMACS en août 2018, le Président de ce groupe a relevé quelques sujets auxquels il serait souhaitable que le système des Nations Unies continue de s'intéresser, comme le partage de l'information, la collecte de statistiques et la décomposition des dépenses, et l'analyse de la comparabilité des régimes. Sur ce thème, le Président a précisé que le Groupe de travail estimait qu'il serait utile d'instaurer une coordination et une coopération interinstitutions suivies dans le domaine de l'assurance du personnel (maladie, accidents du travail, individuelle accidents, vie, actes de malveillance, risques non standard ou aggravés); et dans celui d'autres assurances ne concernant pas le personnel, comme l'assurance des biens et les assurances dommages, responsabilité civile et risques spéciaux. Le Président a abordé la proposition du Groupe de travail visant à créer un Groupe de l'assurance et présenté les deux modèles de mandat suggérés par le Groupe de travail. Le premier modèle consiste à mettre en place deux groupes distincts respectivement spécialisés dans l'assurance du personnel et l'assurance hors personnel, tandis que le second propose d'établir un groupe unique subdivisé en deux sous-groupes. Il faut noter que le Groupe de travail a examiné la possibilité de confier ce travail à la table ronde informelle du groupe assurance maladie existant, mais n'a pas retenu cette option, préférant l'idée de créer un arrangement institutionnel formel pour s'assurer de la poursuite du travail et de l'existence de voies hiérarchiques vers les organes nécessaires du Conseil des chefs de secrétariat. Le Président a souligné que le Groupe de travail n'était pas parvenu au consensus sur la question de savoir si le ou les Groupes de l'assurance devraient être dirigés par le Réseau Finances et budget ou par le Réseau Ressources humaines, et qu'en définitive cela dépendrait du modèle choisi.

80. Au cours de l'examen du Réseau Finances et budget, il a été souligné qu'il n'y avait actuellement aucune statistique disponible sur les autres types d'assurances dans le système des Nations Unies et que c'était l'une des raisons qui avaient motivé la proposition d'établir un Groupe de l'assurance, qui pourrait collecter des données sur le montant de primes payé par chaque organisme afin d'évaluer s'il serait utile d'entamer des négociations collectives ou si l'on pouvait envisager des économies d'échelle.

81. De façon générale, le Réseau Finances et budget est convenu qu'il serait pertinent d'examiner les autres types d'assurances, ne concernant pas le personnel, mais a décidé qu'il était préférable de différer la décision de créer le Groupe de l'assurance proposé jusqu'en 2018, à un moment plus proche de celui où le Groupe de travail sur l'AMACS rendrait ses conclusions, afin de disposer d'éléments plus précis sur ce qui aurait été accompli et sur les domaines nécessitant une poursuite du travail, car, de fait, au-delà des progrès déjà accomplis, le Groupe de travail sur l'AMACS avait encore de nombreux sujets en chantier. Les organismes doivent encore régler des questions essentielles, comme la conception des régimes et l'admissibilité à ceux-ci, ce qui comprend quelques décisions potentiellement difficiles sur la structure et les avantages; l'utilisation éventuelle des régimes nationaux d'assurance maladie; et les réserves à constituer au titre de l'AMACS et le respect des normes IPSAS.

Conclusions et suites à donner:

82. Le Réseau Finances et budget s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail sur l'AMACS, ainsi que des résultats obtenus par celui-ci jusqu'ici, reconnaissant l'extrême complication de cette tâche qui, de surcroît, fait intervenir des groupes de parties prenantes divers – spécialistes des ressources humaines, responsables financiers, syndicats et États Membres. Le Réseau a encouragé le Groupe de travail à l'informer régulièrement, en particulier de toute nouvelle recommandation à laquelle il pourrait parvenir concernant notamment les domaines de négociation avec les tiers administrateurs et le recours aux régimes d'assurance maladie nationaux. Le Réseau Finances et budget a également demandé au Groupe de travail de réunir davantage de données sur la transférabilité des obligations au titre de l'AMACS, afin qu'il puisse déterminer s'il doit entreprendre des travaux complémentaires dans ce domaine, en coordination avec le Réseau Ressources humaines.

83. Le Réseau Finances et budget est convenu de garder en attente la question de savoir s'il était nécessaire de créer un Groupe de l'assurance compte tenu de l'existence d'autres organes tels que le Réseau Finances et budget, le Réseau Ressources humaines et la table ronde sur l'assurance maladie, et a décidé de différer la suite de l'examen de cette proposition jusqu'à un terme plus proche du moment où le Groupe de travail sur l'AMACS rendrait ses conclusions, en 2018, afin de disposer d'éléments plus précis sur ce qui aurait été accompli et sur les domaines nécessitant une poursuite du travail.